



Collègues et supérieurs fument partout

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 26 août 2003

Je travaille avec des collègues qui fument régulièrement dans leur bureau, dans les espaces communs et je dois également subir la fumée de mes supérieurs lorsque je travaille avec eux dans leur bureau, voire même en salle de réunion.

Lorsque je parle de loi antitabac, on me fait comprendre que je ne suis qu'une simple emm.....

Le médecin du travail me conseille de faire appel à une association afin de savoir comment m'y prendre pour soumettre le problème au responsable du Comité d'Hygiène et de Sécurité de l'établissement. Je vous remercie d'avance pour les renseignements que vous pourrez me donner.

Sincères salutations.

Réponse :

C'est sympathique de la part du médecin du travail de vous conseiller de nous contacter, mais c'est aussi une manière de se défaire. Il est en effet membre de droit du CHS-CT et sa responsabilité est directement engagée s'il ne vient pas en aide à un patient dans une situation de détresse ?

Prenez connaissance de vos droits et des devoirs de votre entreprise concernant la protection contre le tabagisme

Lisez ensuite les [conseils pratiques](#) que DNF vous propose. Quand vous penserez avoir réuni suffisamment de preuves ou de témoignages pour mettre en place une procédure, rapprochez-vous à nouveau de nous. DNF accompagnera votre démarche et pourra se porter partie civile à vos côtés.